

L'élection au temps des rois

Yves SINTOMER

L'histoire du vote nous apprend que l'élection n'est pas née avec le gouvernement représentatif moderne, mais qu'elle était pratiquée au Moyen-Âge. Elle nous apprend aussi que le vote n'est pas la fin de l'histoire de nos démocraties et que d'autres modes de désignation sont possibles.

Recensé : Olivier Christin : *Vox populi. Une histoire du vote avant le suffrage universel*, Paris, Seuil, 2014, 277 p., 20 €.

Celles et ceux qui s'intéressent à l'histoire politique, ou qui souhaitent tout simplement mieux comprendre le présent en le comparant avec le passé, devraient lire le dernier livre d'Olivier Christin. Il fourmille d'anecdotes et procure un vrai plaisir de lecture, ce qui est malheureusement rare en un temps où les sciences humaines et sociales sont trop souvent jargonantes. L'ouvrage permet de plonger dans un monde fascinant, à la fois proche et profondément différent, celui des pratiques électives en Europe occidentale durant la période qui sépare le Moyen-Âge des révolutions de la fin du XVIII^e siècle. Il exploite de belles sources, diverses mais dont l'ensemble forme une mosaïque suggestive. En outre, et c'est libérateur, Olivier Christin ne s'enferme pas dans une école théorique : il pioche librement chez des auteurs communément opposés pour construire une argumentation originale et procéder à une quadruple démonstration.

Le vote et l'élection avant le gouvernement représentatif

Il met d'abord en lumière des pratiques méconnues du public cultivé d'aujourd'hui. Nous tendons spontanément à penser que les révolutions modernes ont représenté une nouveauté absolue qui aurait assuré le triomphe du vote et de l'élection là où, après le déclin des communes médiévales, régnaient le pouvoir absolu du Prince et les nominations arbitraires. Votations et pratiques électives ne sont pourtant pas le propre de l'époque contemporaine, elles étaient déjà répandues avant l'instauration des gouvernements représentatifs. Christin en étudie quatre grands ensembles, qui forment autant de chapitres : les institutions urbaines sur lesquelles se fondaient les autonomies communales, plus ou moins affirmées selon les régions et dans lesquelles le vote assurait une légitimité qui pouvait être opposée aux puissances extérieures (chapitre 1) ; les corps intermédiaires constituées par les confréries (professionnelles, caritatives ou dévotes), dans lesquelles l'élection représentait le mode le plus répandu de désignation, et par les universités et les académies, qui revendiquaient déjà leur liberté face à l'État et qui hier comme aujourd'hui étaient en proie à des conflits de pouvoir et à des rivalités personnelles se tranchant dans le vote (chapitre 2) ; les institutions religieuses, où des votations étaient pratiquées dans l'Église catholique (sur différents échelons hiérarchiques, et dans le clergé régulier comme dans le clergé

séculier), mais aussi dans les communautés de croyants (chapitre 3). Les diètes du Saint Empire et les États généraux enfin, qui représentaient les diverses parties du pays auprès du Monarque (chapitre 4). Dans ces pages, c'est ainsi un continent de pratiques qui est disséqué. Tout n'a pas commencé avec les Révolutions française et américaine, et il est passionnant de découvrir ainsi un monde parfois étonnement semblable au nôtre.

Mais parfois seulement, et c'est la seconde leçon du livre. Olivier Christin fait en effet voler en éclat l'opinion souvent défendue selon laquelle les procédures électives médiévales ou modernes constitueraient les prolégomènes des élections modernes, des essais certes imparfaits et encore velléitaires, mais somme toute logiques dans le lent apprentissage de la démocratie électorale. Contre cette vision continuiste qui n'envisage de façon anachronique le passé que comme une annonce du présent, l'auteur insiste sur les contingences et les ruptures. Votes et élections, dans les sociétés médiévales ou modernes, n'avaient guère le sens que l'on peut leur prêter dans le cadre des gouvernements représentatifs contemporains. Elles étaient loin de consister dans l'addition d'opinions individuelles, recueillies dans le secret de l'isoloir, permettant de trancher entre diverses options ou entre les personnalités auxquelles confier un mandat. Or, la façon de concevoir et d'organiser une élection révèle dans une large mesure la société dans laquelle cette procédure est mise en place. En analysant notamment l'espace matériel des salles où se réunissaient les États généraux ou les diètes d'Empire (chapitre 4), Christin montre à quel point ces assemblées étaient différentes des nôtres. Elles mettaient en scène un ordre social hiérarchisé en états, ceux-ci étant à leur tour subdivisés en une multiplicité de hiérarchies statutaires. La disposition de la salle, les tours de parole et l'éventuel décompte des voix imposaient que chacun soit placé selon son rang et son groupe statutaire. Ce ne fut qu'avec l'affirmation des idéaux des Lumières que le principe d'une société conçue comme composée d'individus égaux en droit imposa une nouvelle architecture des parlements.

Durant des siècles, la question de savoir comment prendre une décision en l'absence d'unanimité agita le monde ecclésiastique. La partie réputée la plus sage ou la plus saine (*sanior pars*) eut pendant longtemps la primauté sur la partie la plus nombreuse (*maior pars*), même si l'idéal était qu'elles se superposent. Il s'agissait alors moins de *compter* les voix que de les *peser*. La loi du nombre ne s'imposa que progressivement, avec maintes hybridations et compromis. L'élection en conclave du Pape à la majorité qualifiée, si elle intervint très tôt (XI^e-XII^e siècles), ne permettait que l'expression des cardinaux électeurs, jugés comme les plus dignes de participer à cet événement : elle ne concernait ni l'ensemble des fidèles, ni même tous les membres du clergé, et c'est encore le cas aujourd'hui (on pourrait ajouter dans la lignée de Christin que le gouvernement représentatif contemporain, en réservant le mode de décision à ceux qui sont censés être socialement et individuellement les « meilleurs » tout en faisant trancher par l'ensemble des citoyens qui sont ces meilleurs, constitue lui aussi une combinaison laïcisée de la *sanior* et de la *maior pars*). Dans l'Église comme dans les confréries ou les communes, durant des siècles, le vote majoritaire était considéré comme un pis-aller, susceptible de diviser durablement la communauté et de favoriser la constitution de brigues et de factions nuisant à l'intérêt supérieur de celle-ci. Jusqu'au XVIII^e siècle et sans doute au-delà, les manuels catholiques enseignaient ainsi que l'élection pouvait intervenir sur trois modes : par « inspiration » divine ; par « compromis », en remettant le choix à quelques sages ; et à défaut, par « scrutin », c'est-à-dire par vote secret à la majorité des voix. Encore faut-il préciser que nombre de procédures permettaient d'atténuer le caractère potentiellement perturbateur de ce scrutin, comme la possibilité de reprendre sa voix après le vote pour se rallier à l'opinion majoritaire. Dans tous les cas, la légitimité du résultat reposait moins sur le choix du grand nombre que sur la reconnaissance de celui qui avait été préalablement élu par Dieu – une vision

qui, sécularisée, n'est pas sans évoquer la façon dont le charisme a été théorisé de Max Weber à aujourd'hui. Dans les communes, les confréries et les universités, le consensus était là aussi fréquemment affiché comme un objectif crucial, et la multiplication des techniques de vote visant à le favoriser était impressionnante.

La force de l'historicisation

Le troisième point fort de cette démonstration est qu'elle rompt avec l'essentialisation des procédures, des pratiques et des notions : ils n'ont pas un sens intemporel et n'acquièrent leur signification que dans des contextes sociaux et historiques à chaque fois particuliers. Il est possible de recourir à l'élection ou au vote majoritaire dans des imaginaires et des dynamiques profondément différentes, et les élections ecclésiastiques de la période médiévale ou moderne n'ont par exemple pas grand-chose à voir avec les schémas tirés de la théorie des jeux ou du choix rationnel. Les mots eux-mêmes en témoignent. L'élection eut longtemps un sens sémantique plus large que celui que nous lui attribuons aujourd'hui : elle signifiait bien le choix de personnes pour une responsabilité collective, mais la façon dont le choix s'effectuait pouvait varier grandement. Le travail de Christin sur les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles constitue ainsi le pendant des travaux de sociologie historique du politique et d'histoire conceptuelle du politique travaillant sur le XIX^e siècle. Ceux-ci ont depuis quelques décennies expliqué pourquoi le suffrage universel ne s'imposa pas d'emblée et donna lieu à de multiples débats, traversant aussi bien la « gauche » que la « droite » de l'époque ; comment l'idéal du citoyen des lumières, autonome, tourné vers l'intérêt général et détaché de ses particularités sociales, se combina avec des exclusions structurelles, reposant notamment sur la différence des sexes ; et comment l'avènement du suffrage universel masculin ne modifia pas d'un coup les anciennes pratiques – l'isoloir, qui semble matérialiser le principe d'un vote individuel, secret et en fonction de l'opinion intérieure de chacun, ayant mis par exemple plusieurs décennies avant de pouvoir péniblement s'imposer en France.

Vox populi nous permet de comprendre à quel point une histoire de longue durée qui souligne la lente montée du vote majoritaire, de l'élection et de l'expression individuelle de l'opinion intérieure ne met en lumière qu'une partie d'un processus contradictoire, souvent ambigu, hybridant des conceptions politiques diverses, couplant étroitement discussions théoriques, imaginaires sociaux et coups procéduraux d'acteurs en rivalité les uns avec les autres. En témoigne par exemple la façon dont certains cantons suisses décidèrent de trancher les querelles religieuses au moment de la Réforme : la procédure, appelée le « Plus », impliquait un vote majoritaire des citoyens pour décider quelle allait être la religion officielle qui allait ensuite s'imposer à tous dans le canton – l'expression de la conviction intime pendant le vote devant alors céder le pas à l'unanimité d'une communauté de foi, et le recours au « Plus » répondant à des motivations instrumentales tout autant qu'idéologiques.

On peut seulement regretter que l'auteur n'aille pas jusqu'au bout de sa logique et ne passe pas la notion de représentativité, fréquemment employée, au filtre de l'historicisation. Comme on sait, le terme peut en français désigner le fait d'être nommé représentant d'un groupe mais aussi le fait qu'une assemblée ou une personne corresponde statistiquement au groupe représenté. Or, Christin fait parfois un court-circuit entre ces deux significations et ne tient pas compte du fait que la notion d'échantillon représentatif n'était pas disponible à l'époque qu'il travaille. De même, les lecteurs familiarisés avec l'histoire politico-juridique allemande auraient attendu que le mode prédominant de représentation que Christin caractérise comme étant typique de l'Ancien régime soit rapproché de ce que les historiens d'Outre-Rhin nomment la « représentation identité », un terme que l'on pourrait moderniser en « représentation

incarnation ». Dans cette logique, le représentant est moins celui qui a reçu un mandat que celui qui incarne le groupe, qui permet à une multiplicité de devenir unité – une logique que l'on retrouve par ailleurs dans le républicanisme français avec la thèse de la souveraineté parlementaire ou, de façon plus récente, dans nombre d'institutions de la gouvernance internationale.

Politique, démocratie, élections

Quoi qu'il en soit, et c'est le quatrième point de sa démonstration, Olivier Christin montre bien à quel point le travail de représentation est performatif, l'élection de représentants contribuant de manière décisive à constituer la communauté qui est appelée à être représentée. En fonction des procédures de désignation, des conceptions qui les sous-tendent, des dispositifs matériels qui permettent d'organiser le scrutin puis de réunir les assemblées, les conclaves ou les conseils, c'est une autre structuration de la société qui est à l'œuvre. Quelles que soient ses modalités, l'élection confirme, stabilise, dynamise ou transforme le monde. Encore faut-il ajouter qu'elle n'incarne pas l'instance politique qui viendrait donner forme à un social inerte : elle est de part en part traversée par le social, elle en est une modalité parmi d'autres, même si elle a une effectivité propre et peut dans certains cas soutenir l'émergence d'un champ partiellement autonome. En prolongeant l'approche de Christin, on peut d'ailleurs mettre en doute le grand récit de la théorie politique française, qui postule l'avènement décisif « du » politique transcendant le social lorsque sont proclamés la Déclaration des Droits de l'Homme, l'égalité juridique et le gouvernement représentatif. Certes, *Vox populi* montre à quel point l'avènement d'un ordre légal rassemblant des individus libres et égaux en droits autour d'un pouvoir symboliquement vide représente un basculement par rapport à celui de l'Ancien régime. Mais en même temps, sa méthode d'analyse démontre combien les ordres symboliques, tout en ayant un poids propre, ne se manifestent dans le monde qu'incarnés dans des procédures et des dispositifs mis en œuvre par des acteurs individuels et collectifs. Tout comme la religion, « le » politique n'existe qu'en se faisant matériel, procédural et social. Cela vaut pour l'ordre symbolique républicain ou libéral tout autant que pour ceux de l'Église, des diètes d'Empire, des autonomies communales, des confréries, des universités et des académies.

En filigrane, on peut tirer une leçon non explicite de *Vox populi*, qui concerne le présent. Christin démontre bien que le triomphe du vote, dans sa conception contemporaine, n'avait rien d'inéluctable. À l'heure où la centralité des élections dans la pratique démocratique est mise en cause par le discrédit croissant de la représentation électorale, le détour par l'histoire nous permet de comprendre que si la démocratie élective reposant sur la compétition partidairer n'est pas l'essence peu à peu révélée du vote, de la politique et de la démocratie, elle ne constitue sans doute pas non plus la fin de l'histoire. L'hégémonie des formes politiques que nous connaissons aujourd'hui n'est pas plus qu'hier inéluctable. D'autres modes de représentation, de votation et d'élection sont possibles, et il est probable qu'ils seront amenés à se développer dans le futur – pour le meilleur ou pour le pire, mais c'est une autre histoire.

Publié dans laviedesidees.fr, le 11 mai 2015

© laviedesidees.fr